



## RÈGLEMENT DU CONCOURS DES FAÇADES DÉCORÉES à l'occasion des fêtes de fin d'année

**Article 1 :** La Commune de Wambrechies organise comme chaque année le concours des façades décorées. Participent à ce concours les propriétaires ou locataires d'immeubles d'habitation ou de commerce situé sur la commune.

**Article 2 :** Les candidatures doivent être déposées en Mairie entre le 1<sup>er</sup> et le 14 décembre 2018, dernier délai (bulletin rempli).

**Article 3 :** Le choix des décorations est laissé à l'initiative des candidats, aucune contrainte n'est fixée.

**Article 4 :** Le classement sera déterminé d'après la moyenne des notes obtenues par le candidat lors des passages du jury.

Ceux-ci auront lieu le mardi 18 décembre en soirée. Nous vous remercions de laisser les décorations en place jusqu'au mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019 minimum.

**Article 5 :** Le jury est composé de personnes désignées par la Commission des Fêtes.

**Article 6 :** Les lauréats du concours seront mis à l'honneur à l'occasion d'une réception en Mairie qui aura lieu le vendredi 18 janvier 2019 à 19h au cours de laquelle ils seront récompensés par des lots et prix.

Fait à Wambrechies, le 26 novembre 2018.

Le Maire  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,  
Michel SAS



Bulletin d'inscription au concours des

## Façades de Noël

Catégories :

Façade  
maison

Façade  
appartement

Commerce

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

tél. : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Bulletin à transmettre en mairie, Service Culture Animation

**jusqu'au 14 décembre 2018**

Tél. 03.28.38.84.53 | [culture@wambrechies.fr](mailto:culture@wambrechies.fr)